

N ° 8

JANVIER 2012

LE CURVASALISSIEN



Nous sommes parmi les dernières communes sur le département à avoir la chance de bénéficier des subventions accordées par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement collectif (mais 53% au lieu de 70% !)

Il aura fallu attendre plusieurs mois pour avoir la certitude d'obtenir cette participation. Les travaux d'assainissement collectif de la commune débuteront dès le printemps 2012. Ils répondent à une directive Européenne : Courbesseaux étant classé en catégorie I (priorité à la Roanne), la commune aurait subi une pénalité financière de l'Agence de l'Eau si ces travaux n'avaient pas été engagés.

De toutes façons, cet assainissement était rendu nécessaire pour des raisons écologiques évidentes. Les propriétaires, eux, disposent de deux ans pour se raccorder au réseau d'assainissement. Attention, passé ce délai, des contrôles seront mis en place.

Bien que ces travaux représentent un effort financier important pour Courbesseaux, il était nécessaire de s'y soumettre afin de permettre à nos maisons de conserver, dans le futur, leur valeur à la vente.

Car sans subventions, certains villages ne pourront peut-être pas s'assainir ; les maisons de ces communes pourraient alors être déclarées insalubres à moins que les propriétaires n'engagent à leur frais un assainissement autonome respectant les nouvelles normes en vigueur.

D'autres réalisations importantes sont en cours : le P.L.U. a remplacé le P.O.S., les premières parcelles du futur lotissement seront disponibles courant 2012, le premier coup de pelle du futur groupe scolaire a été donné en novembre.

Dès 2013, malgré la conjoncture actuelle, l'équipe municipale, par son travail, aura mené à terme ses projets.

Bonne et heureuse année à tous !

L'écho du conseil municipal

CONCOURS DU FLEURISSEMENT D'ÉTÉ 2011

La commission du fleurissement de la Communauté de Communes du Sânon a décerné à notre village, pour ses efforts faits dans le domaine de l'embellissement, de l'entretien, du fleurissement et de la propreté, son 1^{er} prix attribué aux communes de 300 habitants. C'est avec plaisir que nous avons reçu cette récompense qui nous encourage dans notre détermination à faire de notre commune un lieu de vie agréable, calme, reposant où il fait bon vivre.



CÉRÉMONIE DU GRAND COURONNÉ

C'est par une belle journée d'automne et devant une assistance venue nombreuse, que fut célébré le 97^{ème} anniversaire de la bataille du Grand Couronné qui permit de sauver Nancy de l'envahisseur.

Devant les personnalités civiles et militaires réunies, les enfants du CMI / CM2, recueillis et attentifs, ont lu des lettres adressées aux familles par des soldats du front et dans lesquelles ils parlent de la dureté des combats, des atrocités endurées, de la peur et des souffrances infligées à la population.

Après les différentes allocutions et dépôts de gerbes auxquels ont participé les élèves, ceux-ci ont déposé sur des tombes prises au hasard, un bouquet de fleurs des champs spécialement semées pour cette occasion. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur (jus de fruits pour les enfants) et gâteaux préparés par des bénévoles de notre commune.



LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement appliquée aux particuliers sera recalculée tous les ans. Pour cette année, elle est de 40 € pour la part fixe, et de 1,75 € par mètre cube d'eau consommée pour la part variable.

Trois facteurs vont permettre d'alléger de façon significative la part demandée à chaque famille pour les années à venir :

- La commune de Courbesseaux participera à l'effort financier pour un montant de 50% sur les remboursements d'emprunts.
- Le conseil Municipal a voté une taxe de raccordement de 3000 € qui sera facturée à la construction de chaque nouveau logement.
- L'arrivée de nouveaux habitants (futur lotissement) permettra une répartition à la baisse.

Pour faciliter le règlement de cette redevance, elle sera payable en deux fois : un acompte basé sur la consommation de l'année précédente sera demandé en avril et une régularisation interviendra en fin d'année.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans sa séance du 24 octobre 2011, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision du P O S et sa transformation en P L U.

Ce document est consultable en mairie, en préfecture et sur notre site Internet où il est également téléchargeable par zone.

BROCANTE DE JOUETS

La municipalité a organisé le dimanche 20 novembre, sa première brocante de jouets dans la salle communale. Quatorze exposants sont venus présenter et vendre de nombreux jouets divers et variés. Cette première a rassemblé beaucoup de personnes intéressées et satisfaites, qui sont prêtes à revenir l'an prochain.



RADARS PRÉVENTIFS

Afin d'améliorer la sécurité dans notre village par le ralentissement des véhicules le traversant, la commune a fait l'acquisition de 2 radars préventifs installés aux entrées de Réméréville et Drouville. Dès leurs mises en service, nous avons pu constater une réduction significative de la vitesse en espérant que ce comportement perdure dans le temps.



Construction du nouveau regroupement scolaire à Réméréville

Depuis plusieurs dizaines d'années, ce projet de construction est en discussion entre les élus des communes de Réméréville, Hoéville, Drouville et Coubesseaux, mais sans trouver d'issue de concrétisation. Depuis 2008, les accords se sont multipliés entre les élus des différentes communes, permettant qu'aujourd'hui les travaux de construction débutent enfin.



« Le maître d'œuvre, le cabinet Tournier, prévoit un achèvement des travaux pour la rentrée 2012, si aucun imprévu ne survient ... »

Les communes de Réméréville, Drouville, Hoéville et Courbesseaux sont regroupées pour la gestion du fonctionnement de leurs écoles maternelles et primaires, sous la forme du Syndicat Scolaire de la Roanne. Trois communes accueillent des classes dans des locaux anciens, peu isolés, peu fonctionnels et non adaptés aux personnes à mobilité réduite.

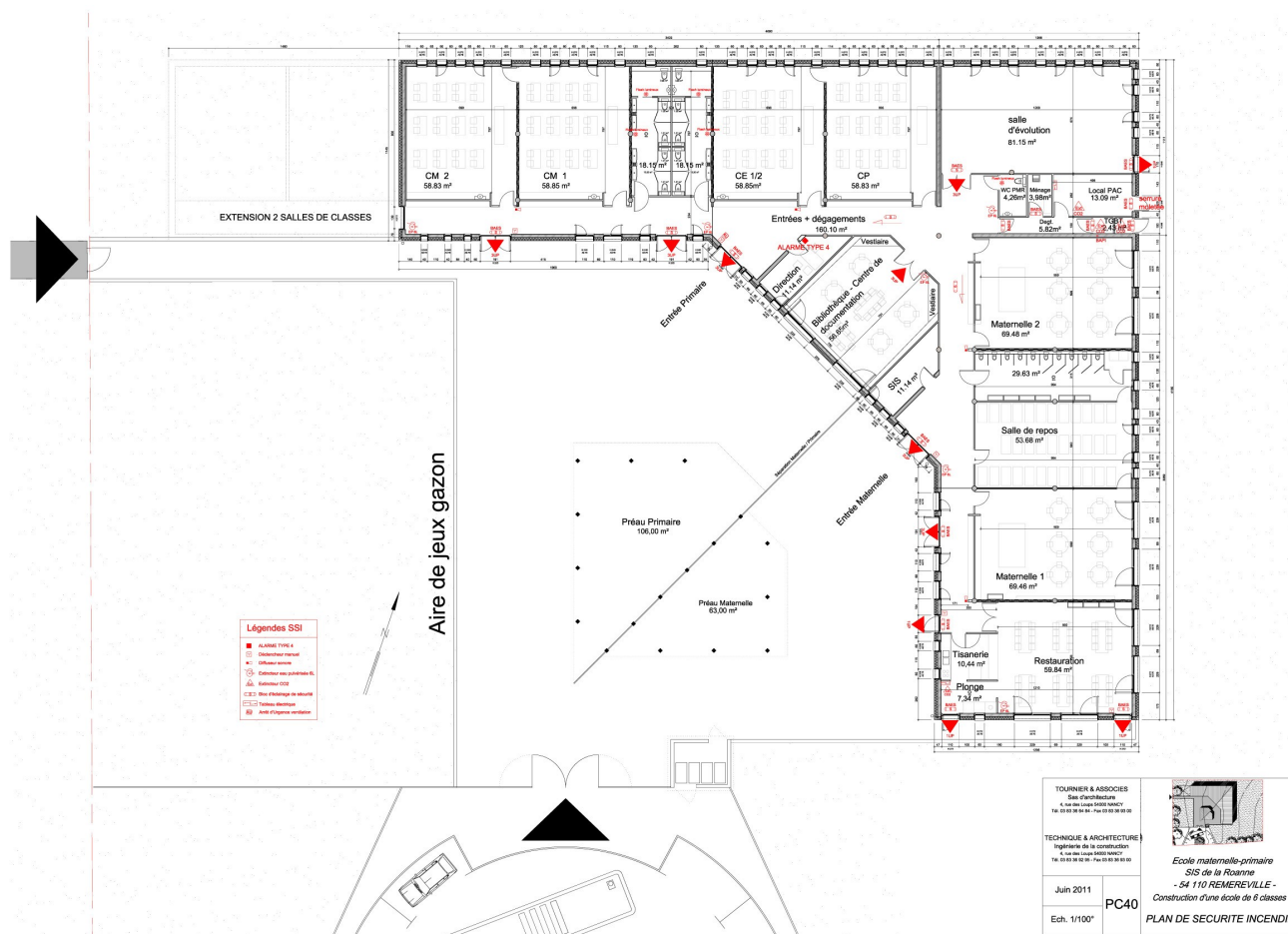
Depuis plusieurs années, ces villages ont accueilli progressivement de nouvelles constructions et favorisé la rénovation d'anciennes maisons vides. Les populations augmentent donc constamment et le nombre d'élèves également. En conséquence, une sixième classe fut ouverte à la rentrée 2009 dans la salle BCD de Réméréville. Nous accueillons, aujourd'hui, 144 élèves et les prévisions montrent que cette augmentation se pérennise dans les années à venir.

L'évolution constante du nombre d'élèves, dans des locaux anciens devenus exigus, amène inévitablement le SIS à envisager la construction d'un nouveau groupe scolaire. Après les propositions de quatre emplacements susceptibles d'accueillir ce bâtiment par chacune des communes, l'emplacement proposé par Réméréville fut approuvé à l'unanimité en juin 2009.

Après avoir rencontré plusieurs architectes, le cabinet TOURNIER de Nancy est choisi en août 2009 pour proposer et superviser les travaux de réalisation de cette construction. Depuis, le projet a évolué, en concertation entre l'architecte et les membres du

SIS, jusqu'au dépôt de permis de construire qui vient d'être accordé en novembre dernier. En parallèle, les entreprises de construction ont été choisies en septembre 2011. Finalement, les travaux ont commencé début novembre, et désormais le terrassement est pratiquement achevé.

Cette construction, d'un seul niveau, sera élevée en parpaings traditionnels avec une isolation par l'extérieur qui sera crépie. La couverture moderne est prévue avec un support de tôle bac acier sur poutres en lamellé-collé, sur lesquelles un isolant rigide sera couvert par une finition PVC tendue. Les menuiseries extérieures seront en PVC et aluminium (pour les grands formats) avec volets roulants automatisés. Une pompe à chaleur, couplée avec des forages géothermiques verticaux, constituera le système de chauffage économique et écologique.



Ce bâtiment abritera une salle BCD-informatique, une salle d'évolution, une salle de repos, une cantine, des locaux techniques et 6 salles de classe. La construction, pouvant accueillir 168 élèves (198 si la salle BCD faisait office de classe temporairement), a été pensée pour pouvoir être agrandie aisément, si nécessaire, dans les années à venir.

Une cour de 1000 m² et un préau couvert seront séparés en deux parties : pour les maternelles et les primaires.

Le maître d'œuvre, le cabinet Tournier, prévoit un achèvement des travaux pour la rentrée 2012, si aucun imprévu ne survient... Vous serez, bien entendu, informés de l'avancement de ces travaux.

Quelques souvenirs

REPAS DE FIN D'ANNÉE

Le samedi 10 décembre 2011, le CCAS a réuni nos aînés autour d'un repas préparé par la Maison du traiteur. Ce fut l'occasion d'un moment d'échange et de convivialité.



LA SAINT-NICOLAS

Environ cinquante enfants (jusqu'à 11 ans) étaient présents accompagnés de leurs parents. Les plus grands sont allés au cinéma voir le "chat potté", les plus jeunes sont restés dans la salle communale. Un goûter a été servi et Saint Nicolas, accompagné du père Fouettard, a distribué des friandises à tous. L'après-midi s'est terminé vers 18h30 dans une ambiance joyeuse et détendue.



Le saviez-vous...

Edouard de Castelnau



Edouard de CASTELNAU, vicomte Edouard Curières de Castelnau, né le 24 décembre 1851 à Saint-Affrique, Aveyron, décédé le 19 mars 1944 à Montastruc-la-Conseillère, Haute-Garonne.

Né dans une famille de vieille noblesse et de longue tradition militaire, il fit partie de la promotion 1869 de Saint-Cyr dont il sort sous-lieutenant le 14 août

1870. Il est nommé au 31^e régiment d'infanterie et participa à la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

Promu général de brigade le 25 mars 1906, il commande la 24^e brigade à Sedan, puis la 7^e à Soisson. Devenu général de division le 21 décembre 1909, il commande la 13^e division à Chaumont.

Le général Joffre exige son rappel à l'état-major. C'est ainsi que le 2 août 1911, il est nommé **premier sous-chef d'état-major général** sous les ordres de Joffre. Il est promu commandeur de la légion d'honneur la même année. A la fin de 1913, il entre au Conseil Supérieur de la Guerre.

Dès le début des hostilités en 1914, il est nommé commandant de la 2^e armée qui prit l'offensive en Lorraine et qui, progressant méthodiquement conjointement avec la 1^{re} armée de Dubail, atteignit d'abord le signal de Barouville, au-delà de Dieuze et de la région des étangs. Le 20 août 1914, c'est la bataille de Morhange : ses

troupes se heurtent à des forces supérieures. Castelnau réussit à dégager ses différents corps pour les ramener sur la position du Grand-Couronné en avant de Nancy. Il sauve la ville en arrêtant la marche du prince Ruprecht de Bavière par une vigoureuse attaque de flanc dès le 25 août. Il s'ensuit une violente bataille qui dure jusqu'au 10 septembre : Castelnau prolonge la victoire de la Marne vers l'Est par celle de la **trouée des Charmes** qui empêche les armées françaises d'être tournées par la droite et rend possible leur redressement. Il est alors promu Grand-Officier de la légion d'honneur (18 septembre).

Sur le monument du cimetière militaire inauguré le 25 août 1964, la partie polie porte en exergue :

**Au Général de CASTELNAU
Ces horizons ont vu le courage de
la Lorraine,
la vaillance de nos soldats, La
maîtrise de leur chef, la victoire
de nos armes ;
Août, 6 septembre 1914**

CARNETS BLEUS

La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents et la bienvenue à :

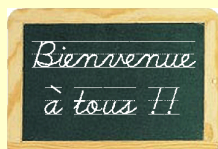


- Maxence ROTH né le 15/10/2011
- Nolan SORATROI né le 28/11/2011

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à :

- M. et Mme KLEBER Patrick au 10 allée des Prés
- M. COURMEAUX Ghislain et Mlle THOMASSIN Karine au 5 Allée des Hirondelles
- M. et Mme LOPEZ Anthony au 24 rue de l'Etang
- M. INGLEBERT Thimothé et Mlle GIACOMONI Marina-Hélène au 2 Chemin du Jardin de l'Ecole
- M. BARBIER Philippe et Mlle LAMOTTE Sandra au 1 allée des Hirondelles
- M. BOUCHEZ François au 7 allée des Prés



Les informations pratiques

INFORMATION CHEMIN RURAL DE VERDONDAINE

Suite aux fortes pluies du vendredi 16 décembre 2011, il est rappelé que les dépôts de matériaux le long du chemin rural « dit de Verdonndaine » sont interdits à l'extérieur des propriétés donc sur le Domaine Communal (Arrêté Municipal n° 126/2009 du 06/10/2009). Il est recommandé d'enlever les palettes posées pour faire un passage, les sacs plastiques, bâches, restes de feu, tas de gravats qui pourraient obstruer le fossé ainsi que les grilles d'écoulement et provoquer des débordements d'eau vers «le Chemin sur les Chênes» ainsi que rue des Sorbiers. En cas de non respect de cet arrêté, votre responsabilité sera engagée.

* *
*

ENTRETIEN TROTTOIRS ET VOIES COMMUNALES

Compte tenu de l'arrêt de travail de notre employé communal et dans l'intérêt de chaque habitant de la commune, il est bon de rappeler cet **arrêté du code des collectivités territoriales** - et applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Courbesseaux.

> **Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux** : dans toutes les rues, les propriétaires ou les locatari-

es sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

> **Neige et verglas** : En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoirs, le balayage et le cassage de la glace doivent se faire sur un espace de 1,50 m à partir du mur de façade ou de clôture. La neige et la glace doivent être mises en tas par leurs soins de manière à ne pas gêner la circulation.

Quand la circulation est rendue difficile par la glace, la neige glacée ou le verglas, les propriétaires et locataires sont tenus de disperser en quantité suffisante du sable ou tout produit propre à faciliter la circulation et assurer la sécurité des piétons.

> **Élagage des arbres bordant la voie publique** : les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient

de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après mise en demeure restée sans effet.

> **Propreté canine** : Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine de mise en fourrière. Pour les chiens de catégorie particulière le port de muselière est obligatoire. Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par les services vétérinaires).

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections et utilise les caniveaux sauf à proximité des passages pour piétons et au droit des emplacements d'arrêt de transport en commun. Le propriétaire doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour ramasser ou repousser les déjections dans les caniveaux, le cas échéant.

* *
*

NOUVELLE NOUNOU À COURBESSEAUX

Nous informons qu'une nouvelle nounou est disponible à Courbesseaux. Pour tous renseignements, merci de vous adresser en Mairie.

MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION « LOISIRS ET CULTURE »



- le 21 janvier : GALETTES offertes à nos aînés de + de 60 ans
- en février (date à définir) : ASSEMBLEE GENERALE de notre association - rapide bilans financiers, suivie d'un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié
- 15 avril : sortie à « EUROPA PARK » en bus
- en avril (date à définir) : RANDONNEE pédestre pour petits et grands, suivie d'un repas grillade-frites
- le 13 mai : traditionnelle FETE PATRONALE de notre village
- le 24 juin : inévitable BARBECUE annuel de l'association



Horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale

Horaires d'été (15 avril - 15 oct.)

Vendredi de 14 h à 19 h
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Dimanche de 9 h à 12 h
Mercredi de 14 h à 19 h

Horaires d'hiver (16 oct. - 14 avril)

Vendredi de 14 h à 17 h
Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Dimanche de 9 h à 12 h
Mercredi de 14 h à 17 h
Fermée les jours fériés



Dates de ramassage des objets encombrants

- vendredi 20 avril 2012
- vendredi 5 octobre 2012